

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 11 mars 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (421r, 422v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 11 mars 1865, consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43233>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 mars 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oyon, Auguste \(1811-1884\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin informe Auguste Oyon que les plaidoiries des avocats ont duré trois jours et que le procureur impérial aura la parole le mardi prochain. Godin a bon espoir « et si les juges pouvaient voir le Familière du même œil que vous, mon procès serait gagné et terminé en toute assurance ». Il lui indique que Cantagrel l'emmènera voir Barrier qui va éditer sa brochure. Godin n'a pas d'observations à faire à sa brochure. Il lui explique que Jules Favre a émis devant la cour l'opinion que

contient sa lettre au sujet du rapport de Victor Duruy [sur l'enseignement primaire obligatoire et gratuit] : le Familistère a réalisé son programme et ses vœux. Godin veut presser la publication de la brochure et lui indique qu'il s'entendra avec Barrier pour le paiement des frais qu'elle entraîne. Dans le post-scriptum, Godin demande à Oyon s'il doit lui retourner à Paris les polices d'assurance.

Mots-clés

[Édition](#), [Familistère](#), [Prévoyance](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Barrier, François \(1813-1870\)](#)
- [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
- [Duruy, Victor \(1811-1894\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Œuvres citées [Oyon \(Auguste\), *Le Familistère de Guise : une véritable cité ouvrière*, Librairie des sciences sociales, Paris, 1865.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/10/2023

Guier le 11 mars 1863 421

Monsieur Dijon

cher Monsieur

rien de bien nouveau dans mon affaire
les plaidoiries ont duré 3 jours le procès
seul a la grande cour mercredi prochain
et il est soutenu que le jugement sera
rendu a pour la chose au présent
dans une aysse ultérieure. j'ai toujours
bon espoir. et si le juges pourront voir
le déministre du même avis que vous m'avez
pris pour gagné et terminé en tout assuré
dans ce nouveau débat

vous allez venir je suppose à Cannes
qui vous conduira près de M. Barrier
notre avocat vous trouverez en ma place
assez sûr d'un certain. je me permets
obligatoirement de vous faire relativement à
notre brochure. mais je puis vous dire que
j'espérais à l'ini devant la cour l'opinion
que contenait notre lettre au sujet du rapport
de M. Dreyfus à servir que j'ai réalisée
depuis longtemps au Ministère son programme
et ses idées. il aurait donc véritablement
de circonstance à prêter la publication de
notre brochure et cela sans être averti.
vous m'avez à vous promettre de rien pour
ce qui concerne l'aktion dans laquelle

221

soit fait de manière à ce qu'il doive être
la plus agréable possible pour m'introduire
avec M^e Barrer pour les frais accourus
Il donnera lieu

M^e Marie est arrivée à notre arrivée
Smith et moi avons bien embrassé
la main

Goodby

Les autres à Paris que je sais de
retourne la police d'assurance